

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AVRIL 2010

L'an deux mille dix et le vingt-neuf avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Blagnac, régulièrement convoqué par lettres en date du trente mars et du vingt-trois avril deux mille dix, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, l'Hôtel de Ville, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur KELLER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur KELLER – Maire

Monsieur LOUMAGNE - 1^{er} Adjoint

Monsieur BERGON - **Monsieur BOUREAU** - **Madame FOLI** - **Monsieur BIDOUILH** -
Mademoiselle BUISSON - **Madame CALVAIRAC** - **Madame COMBES** - **Madame COUFFIGNALS**
Madame LABORDE - **Monsieur TEJEDOR** - **Monsieur RIGOUT** - Adjoint

Monsieur AJAS - **Madame BASTIEN-CANDOTTI** - **Monsieur BOYER** - **Madame CHEZE** -
Madame COUDREAU - **Monsieur DUBOS** - **Monsieur GABARRE** - **Monsieur GOMEZ** - **Madame**
GUERY - **Monsieur INDELICATO** -- **Madame NENADITCH.**

Conseillers Municipaux délégués

Monsieur BRIAND - **Madame IZAGA** - **Madame POINSOT** - **Monsieur RASTOUL.**

Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Monsieur CARLES – Adjoint - a donné pouvoir à **Monsieur le Maire**

Madame BENNAMA - conseillère municipale déléguée - a donné pouvoir à **Monsieur LOUMAGNE** -
1^{er} Adjoint

Mademoiselle BOUSQUET-FABRE - conseillère municipale déléguée - a donné pouvoir à **Monsieur**
BERGON - adjoint

Madame DEQUEKER-THEETEN - conseillère municipale - a donné pouvoir à **Monsieur BRIAND** -
conseiller municipal

Monsieur LEONARD - conseiller municipal - a donné pouvoir à **Madame POINSOT** - conseillère
municipale

Madame MASSETTE - conseillère municipale déléguée - a donné pouvoir à **Madame COMBES** -
adjointe

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

Madame CAMBOULIVES - conseillère municipale

- Nombre de conseillers en exercice : **35**
- Nombre de conseillers présents ou représentés : **34**
- Dates de convocation : **30 mars 2010 et 23 avril 2010**
- Date d'affichage : **30 mars 2010**
- Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **23 avril 2010**
- Monsieur **GOMEZ** a été désigné secrétaire de séance.

- Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2010, envoyé aux élus le 23 avril 2010 avec les documents préparatoires à la séance, a été approuvé à l'unanimité.

LORS DE CETTE SEANCE DU 29 AVRIL 2010, LES QUESTIONS CI-DESSOUS ONT ETE ABORDEES ET LES DELIBERATIONS SUIVANTES ONT ETE ADOPTEES A L'UNANIMITE SAUF MENTION SPECIALE.

OUVERTURE DE SEANCE

MONSIEUR LE MAIRE a évoqué l'actualité et notamment les points suivants :

- *Réunion le 20 avril, à la Préfecture, du groupe de pilotage pour l'avenir de la base aérienne « Franczal ». La conservation des caractéristiques aéronautiques de la zone semble se confirmer. La piste sera donc conservée et pourra être utilisée en tant que de besoin pour le trafic aérien militaire qui ne sera donc pas relocalisé sur l'aéroport de Blagnac comme cela a pu être évoqué.*
- *Première circulation en phase-test des rames de la ligne « E » du tramway – le 12 avril - entre Garossos et la place des Marronniers -, ligne « E » qui devrait être baptisée « Eole » sur la suggestion de Monsieur BOUREAU -. A ce jour, le calendrier est respecté pour une mise en service du tramway à la fin de l'année.*
- *Du 26 avril au 12 mai 2010, déroulement de la concertation publique concernant la ligne « Envol » du tramway qui desservira l'aéroport et la zone d'activité aéroportuaire. Une réunion publique se tiendra le 30 avril à 20 heures à l'auditorium de l'Hôtel de Ville en présence du président de TISSEO, Pierre COHEN.*
- *Lancement du projet structurant pour le centre ancien dans le cadre du programme « Blagnac centre 2020 » qui sera réalisé sur une partie du domaine de Maniban que la ville a acquise pour la relocalisation du groupe scolaire « Jean Moulin » et la construction d'un centre d'aide par le travail (CAT) et d'un foyer par l'association « L'ARCHE ».*
- *Mise en œuvre de l'opération « Ticket Sport » pour la rentrée sportive 2010-2011 : dispositif d'aide à la pratique sportive pour les jeunes blagnacais.*
- *du 25 mai au 2 juin se déroulera le Festival « Luluberlu » avec un moment fort – « le Village des Enfants » (28, 29 et 30 mai), dans le parc du Ritouret.*

DECISIONS DU MAIRE

RAPPORTEUR : **MONSIEUR LE MAIRE**
ET LES ADJOINTS CONCERNES

1. MONSIEUR LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES DU 6 MARS AU 9 AVRIL 2010

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

RAPPORTEURS : VOIR DETAIL CI-DESSOUS

2. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES : Rapporteur : Monsieur LOUMAGNE

Comité régional Handisport (journée Handisport du 24 avril 2010) : 1 500 €
Société des Courses de Lévrier (Grand Prix de la Ville de Blagnac) : 500 €

BSC Rugby (avance subvention) : 50 000 €

Association « Des Etoiles et des Ailes » (festival aérospatial de l'image et du livre) : 10 000 €

Compagnie « Sans Pareille » (participation au festival d'Avignon) : 1 000 €

3. AIDE FINANCIERE AUX SINISTRÉS D'HAÏTI :

Rapporteur : Madame COUFFIGNALS

1 € par habitant

4. GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « PROMO-ACCUEIL » POUR LE RACHAT DE LA RESIDENCE « EMERAUDE » A PROMOLOGIS :

Rapporteur : Madame COUFFIGNALS

715 319,08 € soit 20,57 % d'un prêt d'un montant total de 3 477 487 €

5. ACCEPTATION D'UN PRÊT SANS INTERÊT DU CONSEIL GENERAL POUR L'ACQUISITION D'UNE TONDEUSE POUR L'ENTRETIEN DU CIMETIERE « PARC » :

Rapporteur : Madame FOLI

5 147,16 € remboursables sur 10 ans

6. DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Rapporteur : Monsieur BERGON

A – AUPRES DU CONSEIL GENERAL :

A1 - POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOCAUX SITUÉS 39, ROUTE DE CORNEBARRIEU (HALTE-REPIT ALZHEIMER ET ASSOCIATION LA FRATERNITE MUSULMANE) :

Montant : 221 000 € HT

Rappel : ces travaux d'aménagement permettront de créer une « Halte Répit Alzheimer » qui accueillera en journée les personnes atteintes de cette maladie et leur famille (locaux situés 39, route de Cornebarrieu).

Ce projet consiste à séparer la structure existante en deux unités distinctes :

- un premier bâtiment en rez-de-jardin donnant 25, rue des Azalées destiné à la « Halte Répit »*
- un second bâtiment situé à l'entresol donnant 39, route de Cornebarrieu occupé par l'association de la « Fraternité Musulmane ».*

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 32 VOIX POUR :
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
ET 4 VOIX DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND**

2 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE À BLAGNAC » CONDUIT PAR REGIS LEONARD POUR LES TRAVAUX CONCERNANT LES LOCAUX OCCUPES PAR L'ASSOCIATION « LA FRATERNITE MUSULMANE »

A2 - POUR LA REFECTION DU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE – COMPLEXE SPORTIF DES « BARRADELS »

Montant : 275 919,73 € HT

A3 – POUR LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE (BATIMENTS COMMUNAUX)

Montant : 358 000 € HT

A4 – POUR LES TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT DU PARC DU « RITOURET »

Montant : 500 000 € HT

A5- POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ESPACE DES EXPOSITIONS DE LA VILLE – REEVALUATION DU MONTANT DE LA DEMANDE.

Montant : 148 240,94 € HT

B - AUPRES DU CONSEIL GENERAL ET DE LA DRAC : SECONDE TRANCHE DES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINT-PIERRE

Montant : 903 000 € HT

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

RAPPORTEUR : MONSIEUR **BERGON**

7. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) : MISE EN LUMIERE DE L'EGLISE SAINT-PIERRE

Montant des travaux : 255 392 €

Part afférente à la commune : 73 960 €

8. RELOCALISATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN : ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION POUR LE CHOIX DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Election du jury de concours :

Jury présidé par Monsieur le Maire ou son représentant : Madame FOLI

Ont été élus :

Titulaires

Groupe de la majorité

- Monsieur BERGON

- Madame COMBES

- Monsieur BIDOUILH

- Monsieur RIGOUT

Groupes minoritaires

- Monsieur RASTOUL

Suppléants

Groupe de la majorité

- Monsieur AJAS

- Madame MASSETTE

- Monsieur BOYER

- Monsieur BOUREAU

Groupes minoritaires

- Madame IZAGA

Prime accordée aux participants au concours : 40 000 € HT par candidat

Montant prévisionnel des travaux : 8 500 000 € HT (hors aménagements paysagers)

URBANISME

RAPPORTEUR : MONSIEUR **BIDOUILH**

9. ACQUISITIONS ET VENTES IMMOBILIERES :

A - ACQUISITION DE PARCELLES A GRDF

Aménagement du secteur du monastère : 27 m² et 4 m² –

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 32 VOIX POUR :
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
ET 4 VOIX DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND**

**2 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE À BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD.**

B - VENTE DE L'IMMEUBLE SITUE 21, RUE BACQUIE-FONADE

Meilleure offre : 453 000 € net vendeur

C – VENTE D'UN DELAISSE A M. ET MME BOUSQUET :

44 m² – 30 € le m²

10. TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL : AUTORISATIONS DE DEPOT DE DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

PERMIS DE CONSTRUIRE

- pour des structures modulaires au complexe sportif Andromède destinées à accueillir des vestiaires, un point rencontre, deux bureaux, deux locaux de rangement et des sanitaires.

DECLARATIONS PREALABLES :

- ravalement de façades (maisons de Naudin)*
- remplacement du poste de transformation (Stade Ernest Argelès)*

PERMIS DE DEMOLIR :

- pour trois préfabriqués vétustes (école maternelle Aérogare)*
- pour le mur de clôture situé sur les parcelles communales du monastère, le long de la rue du docteur Guimbaud*
- pour un ancien poste de transformation désaffecté sur les parcelles devant être acquises par la ville auprès de GRDF*

11. ENQUETE PUBLIQUE SUR LE DOCUMENT D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (DAC) PROVISOIRE APPROUVE PAR LE SYNDICAT MIXTE D'ETUDES DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN - AVIS DE LA COMMUNE DE BLAGNAC

Avis du conseil municipal :

Le DAC et l'« état de l'offre en grandes surfaces au 1^{er} janvier 2009 » comportent des imprécisions, notamment graphiques, qui méritent d'être clarifiées.

Avis favorable mais conditionné par la confirmation de la possibilité de :

- *développer l'offre commerciale d'ores et déjà programmée sur la ZAC Andromède, dans les îlots situés à une distance inférieure à 500 mètres du pôle commercial majeur de Grand Noble ;*
- *conforter l'offre commerciale sur les places de Catalogne, voire des Marronniers, s'il est vérifié qu'elles se trouvent situées à une distance de 500 mètres du pôle commercial majeur de Grand Noble ;*
- *créer de l'offre commerciale de proximité dans les différents quartiers de la ville, afin de répondre au mieux à l'objectif de mixité des fonctions urbaines.*

TRANSPORTS ET CIRCULATION

RAPPORTEUR : MONSIEUR TEJEDOR

12. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE : MODALITES D'APPLICATION

Créée par la loi du 4 août 2008 sur la modernisation de l'économie (article 171).

En l'absence de délibération contraire, elle se substitue d'office à :

la TSA => affiches

la TSE => emplacements publicitaires (instaurée à Blagnac depuis 1981)

Modalités tarifaires adoptées :

- *exonération de droit des enseignes dont la surface est inférieure à 7 m² ;*
- *majoration applicable aux Communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants, portant le tarif de base à 20 € / m² / an ;*
- *taxation de toutes les pré-enseignes quelles que soient leurs surfaces.*

AFFAIRES SPORTIVES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LOUMAGNE

13. ADOPTION DES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION « TICKET SPORT »/RENTREE SPORTIVE 2010-2011

Ce dispositif s'adresse aux enfants âgés de 7 à 14 ans inscrits dans des clubs sportifs dont la liste figure dans le règlement et dont les parents sont bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

Les principales modalités de mise en œuvre du « Ticket Sport » sont les suivantes :

- le « Ticket Sport » est nominatif, un seul est délivré par enfant et par saison sportive.
 - le montant du « Ticket Sport » est directement déductible de la cotisation payée au club sportif lequel recevra de la Ville, sur présentation des « Tickets Sport » déduits, une compensation financière équivalente.
 - le « Ticket Sport » a une valeur de 60 €.
 - pour les familles nombreuses, la valeur des tickets se décline comme suit : 1^{er} enfant : 60 €, 2^{ème} enfant : 80 €, 3^{ème} enfant : 100 €, à partir du 4^{ème} enfant : gratuité de la cotisation.
- Le responsable légal de l'enfant s'engage à l'inscrire dans un club blagnacais et à respecter les conditions d'utilisation du « Ticket Sport » telles que définies dans le règlement.

CULTURE

RAPPORTEURS : MADAME **LABORDE** ET MONSIEUR **GOMEZ**

14. ODYSSUD-SPECTACLES : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR UNE MANIFESTATION MULTIMEDIA (DANS CINQ CYBER-BASES DE MIDI PYRENEES DONT LE POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ) ET L'ATELIER MULTIMEDIA D'ODYSSUD)

Montants : 4 000 €

A – AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS

B – AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORTEUR : MONSIEUR **LOUMAGNE**

15. DETERMINATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Nouvelle répartition pour l'ensemble des élus du conseil municipal.

DIVERS

RAPPORTEUR : MADAME **FOLI**

16. MONUMENT AUX MORTS : DEMANDE D'INSCRIPTION - CAPORAL- CHEF FAVRESSE (1^{ER} MARS 1935 - 28 JANVIER 1956)

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

<p>AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE SOULEVEE, MONSIEUR LE MAIRE A LEVÉ LA SEANCE A 19H50.</p>

LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.

LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A L'HOTEL DE VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.

